

# DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES

Dr. Alain Thierstein<sup>1</sup>

Paru en : Pfister, B., Crivelli, R. & Rey, M., (Eds.): Finances et territoires: Leur place dans la prise de décision publique. Lausanne: Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, 1999, S. 240-253.

---

Lors de la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement de 1992, à Rio de Janeiro, la Suisse s'est engagée, avec beaucoup d'autres États, à prendre des mesures en faveur d'un développement durable, c'est-à-dire d'un développement qui satisfasse les besoins des générations actuelles sans porter atteinte aux chances des générations à venir de satisfaire les leurs.

Le développement durable renferme sans conteste une dimension spatiale importante, puisque la vie sociale et économique se déroule dans l'espace, de même que les conflits qui lui sont liés, que ceux-ci portent sur les fins ou sur l'utilisation concrète des ressources. Mais il est aussi important en tant que modèle d'organisation spatiale et comme réseau de régions, puisqu'il s'agit de promouvoir une structure du territoire et des constructions qui offre de bonnes conditions spatiales à l'économie et à l'habitat, sans pourtant hypothéquer l'avenir.

Cet article présente d'abord quelques éléments de base sur le développement durable (chapitre 1). Après un lien à la situation suisse (chap. 2), on examine les relations entre organisation du territoire et développement durable (chap. 3). Le chapitre 4 traite l'ancrage territorial des ressources financières et humaines. Quelques conclusions préliminaires finissent ce papier (chap.5).

## 1. QUELQUES ELEMENTS DE BASE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Par le programme du développement durable, les États *s'engagent d'eux-mêmes* en faveur d'un nouveau comportement face aux

---

ressources globales. Depuis la Conférence de Rio, en 1992, on le définit comme un “développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire leurs propres besoins” (Brundtland Commission 1987).

Cette définition est sûrement orientée vers les besoins des gens, qui eux-mêmes définissent leurs propres besoins. Ce concept alors est conçu comme une stratégie du bas («bottom-up»). Le concept du développement durable va ainsi avoir des conséquences importantes pour la mise en oeuvre concret sur le terrain.

Le développement durable contient trois catégories fondamentales d'objectifs et d'actions, qu'il faut prendre en considération en parallèle et avec une égale attention: *l'économie, l'écologie et le social*.

- Dans la perspective économique, il s'agit de se déterminer sur l'exploitation efficace des ressources, donc sur leur allocation.
- Du point de vue écologique, il est nécessaire de limiter la consommation globale des ressources, afin de garantir les ressources des générations à venir.
- Quant à la dimension sociale, elle se caractérise par l'objectif d'atteindre une juste répartition des ressources au sein des générations actuellement existantes.

De quelles ressources s'agit-il? Pour mieux comprendre on peut utiliser un approche capital avec les trois formes suivants:

- le capital nature: ce sont les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables;
- le capital humain: ce sont les ressources humaines, telles que les compétences sociales ou la structure de qualification de la main d'oeuvre;
- le capital artificiel („man-made capital“) : ce capital inclu par exemples toutes les constructions mais aussi des capitaux plutôt immatériaux comme le capital financier.

Evidemment ce concept est très attractif intellectuellement mais cet approche ne dit rien sur les aspects de la mise en oeuvre. A notre égard, il faut ainsi ajouter à ces trois dimensions fondamentales du développement durable les deux dimensions des *systèmes de valeurs* et des *systèmes de décision*. On intègre ainsi dans la conception de ce

développement les possibilités et les dangers de la réalisation dans notre société et les problèmes posés par sa mise en œuvre.

Sous cette perspective on élargit le concept original pour le rendre plus applicable. On présente ce résultat comme les dix Principes du Développement Durable (Schleicher-Tappeser et al 1997). En détail il s'agit de:

*Le trois dimensions de développement*

- le respect pour l'intégrité écologique et pour l'héritage culturel;
- utilisation efficace des ressources pour satisfaire les besoins des hommes
- conservation and développement des potentiels humains et sociaux

*Les trois dimensions d'équité*

- équité sociale et gender (aspect inter-personnel)
- équité inter-régional et international (aspect spatial)
- équité entre générations du présent et du futur (aspect inter-temporel)

*Les quatre principes systémiques ou organisationnels*

- la diversité non seulement des espèces mais aussi des structures économiques et institutionnelles
- la subsidiarité: représente un aspect vertical entre différents niveaux de l'Etat
- le partenariat et le réseaux: c'est l'aspect horizontal parmi individus et parmi institutions
- la participation: représente l'aspect vertical entre individus et institutions de la société et bien sûr la légitimation de la hiérarchie

Mais tout de même, la question est prévalent: quels sont les liens entre le développement durable et la mise en oeuvre en Suisse?

## 2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA SUISSE

Pour proprement répondre il faut d'abord comprendre que le programme du développement durable est à la fois une norme et un processus: ce programme ne renvoie pas à un point d'aboutissement ultime, mais à une "idée régulatrice". Il ne peut pas y avoir de programme de mise en œuvre valable indéfiniment; l'objectif du développement durable représente bien plutôt une tâche permanente "interactive", pour ainsi dire, dans le sens d'un processus d'apprentissage continu, au niveau de la société et de l'individu. En tant que programme normatif, il dépend de jugements de valeur. On ne peut donc définir une fois pour toutes, "objectivement", ce qu'est le développement durable. Chaque société a le droit de mettre en pratique de façon autonome l'idée régulatrice et les principes fondamentaux du développement durable. Cela signifie en particulier que, dans notre État fédéraliste, caractérisé par un principe de subsidiarité profondément ancré, les cantons et les régions doivent assumer un rôle décisif, de pleine participation.

A côté de cet aspect plutôt conceptuel il faut aussi parler de l'inclusion de la perspective spatiale. D'une part, le territoire est pris en considération comme paysage et comme cadre de vie. Mais, du point de vue de la politique régionale, le territoire est aussi important pour les dimensions de l'économie et du social: il convient en effet, d'une part, d'éviter les mutations territoriales malheureuses que les défaillances du marché peuvent occasionner (p.ex. la formation de zones congestionnées), mais aussi, au-delà, de poser la question de la répartition des ressources également dans le sens spatial. Une telle démarche est en effet explicitement requise dès que l'on conçoit véritablement le développement durable comme un programme normatif: dans un État aussi fortement fédéraliste que la Suisse, on soulève alors forcément la question de la répartition territoriale.

L'idée du développement durable a d'ailleurs déjà fait son entrée, d'une manière très claire, dans la politique suisse d'aménagement du territoire. Les „Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse“ (OFAT 1996), qui correspondent à la stratégie d'orientation générale de

l'aménagement du territoire suisse adoptée par le Conseil fédéral en 1996, renvoient explicitement à cette idée. Les „Grandes lignes“ visent à organiser l'utilisation du sol et le développement de l'habitat de telle sorte qu'ils soient compatibles avec l'économie, le social et l'écologie.

Les instruments d'aménagement du territoire actuellement existants (plans directeurs, sectoriels et d'affectation) conviennent particulièrement bien à cette harmonisation des divers intérêts en présence.

La politique d'organisation du territoire est ainsi prédestinée à devenir un élément-clé d'une politique de développement durable en Suisse.

Cependant, il est surprenant de constater qu'en Suisse, jusqu'à présent, les travaux préparatoires officiels consacrés au développement durable sont demeurés dans une large mesure étrangers à la problématique spatiale. Ainsi, la stratégie adoptée le 9 avril 1997 par le Conseil fédéral, „Le développement durable en Suisse“ (Bundesrat 1997), est totalement muette sur ce point. Dans l'avenir, il conviendra tout à la fois d'ancrer encore plus profondément l'idée du développement durable dans l'aménagement du territoire et d'introduire les aspects spatiaux dans le débat de portée générale autour du développement durable (Thierstein, Lambrecht 1998, avant-propos des éditeurs).

## 2.1 Liens entre organisation du territoire et développement durable

Les liens en Suisse entre l'organisation du territoire et le développement durable sont encore très faibles. Tout de même il y a quelques premiers essais dans ce domaine.

Même que le Conseil fédéral ne se prononce pas sur l'aspect spatial du développement durable il y a tout de même quelques éléments dans sa „stratégie“ (plan d'action) qui peut servir comme points de départ pour la mise en oeuvre du développement durable, avant tout pour les aspects de la mobilisation des ressources humaines et financières. Premièrement le Conseil fédéral déclare vouloir intégrer le développement durable dans „tous les domaines politiques“. Notamment, la Confédération examinera les perspectives d'une **réforme fiscale** écologique qui permette, par le biais de la politique financière et fiscale, de créer des incitations positives pour la promotion de l'emploi et pour la réalisation d'objectifs de politique énergétique et

environnementale. Deuxièmement, La Confédération peut, par **la manière d'allouer ses dépenses**, promouvoir le développement durable.

Un autre volet promettant en Suisse c'est l'activité de l'Office Fédéral pour l'Aménagement du Territoire (OFAT) qui a mandaté une étude intitulée "Organisation du territoire et développement durable propositions d'action pour un développement spatial durable en Suisse" (Thierstein, Lambrecht 1998). Cet étude poursuit l'approche de l'OFAT avec ses „Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse“ (1996) et avait pour but d'étudier la mise en œuvre du principe du développement durable au niveau régional ainsi que sa concrétisation en termes d'interventions à réaliser et de mesures à prendre. Il s'agissait de mettre en évidence pour les différentes régions de la Suisse des stratégies de développement qui satisfassent aux critères du développement durable.

Dans cette recherche on a utiliser notre approche à dix principes pour être capable dans notre l'analyse à intégrer l'aspect territorial. Surtout les quatre principes organisationnels ou systémiques ont aidés à rendre l'étude plus «à terre».

## 2.2 Mutation structurelles et l'impact sur le développement durable

Notre étude pour l'OFAT nous a conduit d'abord à analyser les mutation structurelles et l'impact sur le développement durable. Les mutations structurelles représentent un processus de transformation au sein duquel de nombreux processus partiels s'enchaînent et interagissent en modifiant ainsi notre style de vie. En Suisse, ces mutations ont des conséquences très différenciées du point de vue spatial. Nos résultats présentés ci-dessous permettent à synthétiser quelques idées sur la mobilisation des ressources financières et humaines.

Quelles sont donc les *interventions* en matière d'aménagement du territoire et de politique de l'environnement que *requièrent* les mutations structurelles et leurs répercussions spatiales ? Les objectifs du développement durable représentent le fil conducteur qui permet de répondre à cette question. L'analyse faite montre qu'on peut répartir les domaines cruciaux des mutations structurelles dans *trois principales*

*sphères d'intervention*: les domaines où la situation est critique, marqué par le 'feu rouge' (1), les domaines où la prudence est requise, marqué par le 'feu orange' (2) et ceux qui présentent des perspectives favorables pour un développement spatial durable, marqué par le 'feu vert' (3).

L'impression d'ensemble qu'on en retire est claire: en Suisse, beaucoup de mutations structurelles renforcent une pratique économique incompatible avec le développement durable. L'illustration 1 donne un aperçu des principales approches thématiques et spatiales possibles pour un développement spatial durable en Suisse. Les cinq contextes spatiaux correspondent aux cinq volets dans les „Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse“ (1996).

| situation           | domaines cruciaux   | contextes spatiaux  |   |   |   |   |
|---------------------|---|---|---|---|---|---|
|                     |   | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| „feu rouge“         | • Structure de l'habitat à grande échelle   | X   | X |   |   | X |
|                     | • Structure de l'habitat et trafic  | X   | X |   |   |   |
|                     | • Capacités de contrôle et d'intervention de l'État                                       | X   |   |   | X |   |
|                     | • Polarisation sociale du territoire  | X   |   |   |   |   |
|                     | • Disparités dans le développement régional   |   | X |   |   | X |
|                     | • Atteintes actuelles à l'environnement   |   |   | X |   |   |
|                     | • Atteintes irréversibles à l'environnement et nuisances qui s'amplifient par elles-mêmes |   |   | X |   |   |
|                     | • Rapport entre milieu bâti et milieu non bâti  |   | X | X |   |   |
| „feu orange“        | • Relations d'échange entre les différentes zones   | X   | X |   |   |   |
|                     | • Structures d'utilisation des surfaces par l'économie                                    | X   |   |   |   |   |
|                     | • Développement de structures économiques régionales                                      |   | X |   |   |   |
|                     | • Prestations régionales et potentiels de développement régionaux                         |   | X |   |   |   |
|                     | • Rôle de l'écologie dans différents domaines de la vie et de l'économie                  |   |   | X |   |   |
|                     | • Rôle du paysage dans différents domaines de la vie et de l'économie                     |   |   | X |   |   |
|                     | • Intégration dans les réseaux européens  |   |   |   | X |   |
|                     | • Coopération transfrontalière  |   |   |   | X |   |
|                     | • Utilisation des ressources naturelles   |   |   |   |   | X |
|                     | • (non listé)   | X   | X |   | X | X |
| „feu vert“          | • Nouvelles formes de coopération et d'interconnexion                                     |   | X |   |   |   |
|                     | • Éducation et formation continue comme facteurs d'implantation                           |   | X |   |   |   |
|                     | • Développement des innovations   |   | X |   |   |   |
| Contextes spatiaux: |   | 1 = milieu urbain, 2 = espace rural,<br>3 = nature et paysage, 4 = la Suisse au sein de l'Europe<br>5 = la Suisse dans son ensemble |   |   |   |   |

Source: Thierstein, Lambert 1998



## Illustration 1: Les domaines cruciaux pour un développement spatial durable

Sous l'angle de la mobilisation des ressources financières et humaines il y en a quelques exemples illustratives. Comme exemple **,feu rouge'**:

- La "polarisation sociale du territoire" peut être interpréter une fois comme une perte de moyens financiers, causé par une augmentation des inefficiences dans l'allocation non équitable des ressources. Une deuxième interprétation tourne autour la motivation. La polarisation sociale du territoire implique en général une tendance à exclure certain groupes de personne avec leurs niveau de qualifications professionnelles. L'exclusion de nouveau produit une perte de motivation des gens à participer à la vie sociale d'un territoire.

L'école primaire est un autre exemple: aujourd'hui même en Suisse on constate une ségmentation micro-spatial dans les villes. Familles avec enfants quittent leurs quartiers avec haut pourcentage d'enfants étrangers à l'école primaire et cherchent des quartiers avec moins enfants étrangers à l'école. Cette stratégie peut être effectuée grâce aux revenus élevés de certain parents ce qui permet de payer des loyers élevés. A la fin ça signifie une érosion clandestine du concept de l'école primaire, ouverte à tous, qui fournit une socialisations de base équitable pour tous les habitants. Mais en plus ce phénomène signifie aussi une privatisation clandestine du système école public par migration micro-spatiale.

Comme exemple **,feu verte'**:

- Les "nouvelles formes de coopération et d'interconnexion" peuvent impliquer une réforme de la péréquation financière intercantonale et intracantonale (ville-centre et couronne agglomération).
- L'éducation et formation continue comme facteurs d'implantation" incite entre autre le développement d'un capital du savoir-faire local/régional qui peut servir comme porteur d'un processus du développement spatial durable.
- La domaine du „développement des innovation“ ouvre la discussion sur les systèmes de production régional, par exemple le cas du bois comme matière primaire. La mise en réseau des différents acteurs

du bois plus ou moins régional (élevage, production, distribution, utilisation, marketing, recyclage) a comme but d'accroître le valeur ajouté régional en mieux utilisant cette ressource endogène.

Ce système de production régional peut avoir comme conséquence une diminution des transports et ainsi des émissions, au moins une stabilisation de l'emploi et probablement une augmentation des impôts et de la consommation. Comme effets immatériels, on peut s'imaginer toute une série d'effets de réseau, d'identification régional, motivation et créativité.

## 2.4 L'ancrage territorial des ressources financières et humaines

Pour mieux comprendre le rôle distinct des ressources financières et humaines dans le débat du développement durable, on retourne sur l'approche capital, décrit brièvement dans le chapitre 1. Comme dit auparavant, la mise en oeuvre du concept du développement durable nécessite la valorisation des atouts régionaux, c'est-à-dire des ressources endogènes. L'approche capital du développement durable distingue trois formes: le capital nature, le capital humain et le capital artificiel et financier.

La problématique avec les deux dernières formes du capital est toujours celle de la mobilité des ressources et de l'ancrage territorial. L'approche traditionnelle en économie conçoit le territoire comme un simple support des activités économiques. Un espace avec une ou deux dimensions, mais normalement négligeant la dimension d'interaction sociale. Il faut donc dépasser cette vision étroite et de considérer celui-ci comme une structure active capable de générer sa propre dynamique.

En science d'économie, l'approche néoclassique parle de la mobilité illimitée. On conçoit les ressources - les facteurs de production capital et travail - comme génériques, c'est-à-dire, les ressources sont ubiquitaires, transférables ou „normalisables“ (Veltz 1996). L'approche traditionnelle considère „le territoire comme un stock de ressources génériques dans lequel la firme déciderait, ou non, de puiser est de moins en moins pertinent. Il est à mon sens fondamental de considérer le processus de territorialisation non pas simplement comme un processus d'allocation de ressources génériques données, mais comme une composante d'un processus de construction de ressources, processus qui implique non seulement la firme isolée, mais la firme en interaction

étroite avec son environnement (autres firmes, institutions publiques, etc.)» (Veltz 1993).

En réalité on constate une mobilité limitée et un ancrage territorial des ressources partiel. Le territoire se définit comme «un ensemble de relations entre des éléments matériels et immatériels, des acteurs et un espace physique. Il est le résultat d'une construction historique d'une société (ou d'une communauté) et se caractérise par les relations qui ont été tissées - ou rompues - au cours du temps» (Crevoisier, 1996). On passe ainsi d'une approche fonctionnelle du territoire à une vision plus organique et systémique. Celui-ci est engagé dans la production «des ressources et des besoins des acteurs locaux». Il y a alors des ressources spécifiques qui sont pas redéployable (ou guère), parce que le caractère de spécificité ne tient pas au produit lui-même mais à l'ensemble du processus de sa production. Ca peut signifier aussi que „le territoire, à travers les stratégies d'acteurs, est producteur de normes et d'ordres implicites qui constituent un cadre régulateur“ (Colletis, Pecqueur 1993).

Il est évident que dans „un monde régional“ (Storper 1997), le degré de l'ancrage territorial doit certainement être perçu différencié. Conséquemment sur une vue développement durable régional il est claire que les acteurs régionaux (publics et privés) devraient assurer ou améliorer les ressources spécifiques, surtout sur les axes des capitaux humaines et financières.

La question du degré de la mobilité relative et de la spécificité des ressources ne peut pas être évaluée facilement ex-ante, si jamais. Si dans notre contexte, on regarde la mobilité relative des capitaux humaines et financières, il faut suivre un approche d'évaluation double: d'une part on a besoin d'analyser le status quo, d'autre part il faut aussi une perception de la dynamique dans le sens inter-régional et surtout inter-générationnel. Car le développement durable - selon son définition - répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.

L'analyse SWOT est une méthode assez rapide et promettant pour analyser quelles sont les ressources spécifiques pour un développement durable régional. SWOT – strength, weakness, opportunity, threat - signifie en anglais les avantages, défauts, opportunités et dangers. Si on applique la méthode SWOT dans le contexte de la mobilisation des *ressources financières*, il faut se demander ainsi: quelles sont les

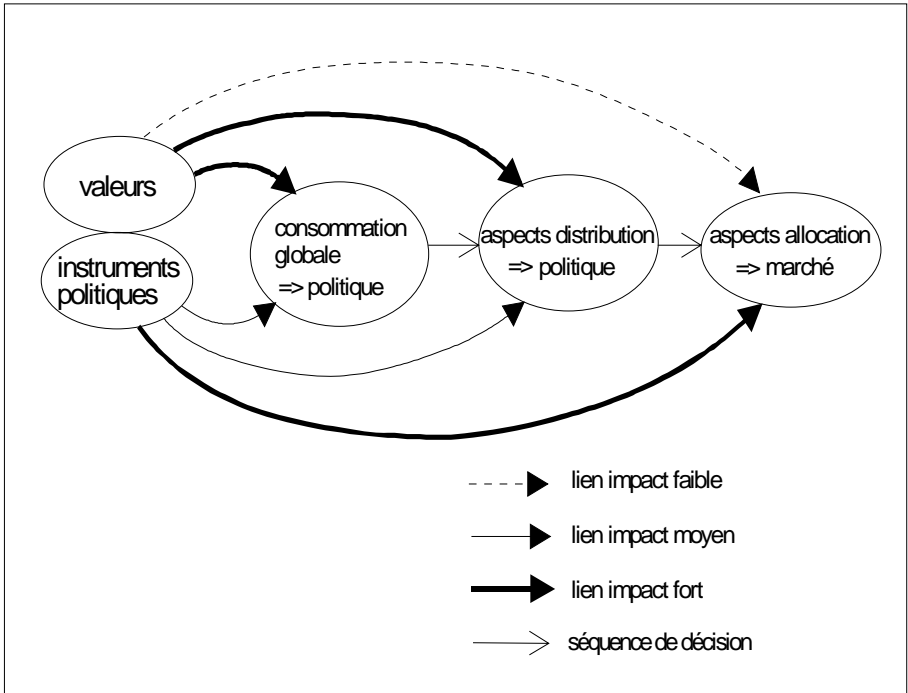
specificités régionaux des impôts, du capital argent, du capital productif et du capital de proximité? Concernant le *capital humain*, il faut par exemple

analyser le niveau de qualifications professionnelles (élevé, bas); la capacité à valoriser les traditions régionaux, le climat de coopération public-privé, les perspectives de vie etc.

## 2.5 „Territorialisation“ par un processus de décision en trois étapes

Après avoir fait l'analyse SWOT et avoir produit un canvas régional des ressources spécifiques sur lesquelles un développement durable régional peut se basé, il est utile de revenir vers la fin de cet article encore une fois sur le processus politique. On a déjà démontré dans ce papier les domaines cruciaux pour un développement spatial durable. Une partie importante de la réalisation d'une analyse SWOT est, de se rendre compte de la séquence du processus politique.

Cette importance de la politique et les processus territoriales entrent dans le tableau par l'analyse approfondi du processus décisionnels dans la société. Pour faire ainsi je me base partiellement sur un concept de Herman Daly qui a utilisé l'analogie des certificats d'émission [Emissionszertifikate] pour montrer que c'est tout d'abord une décision politique qui limite la consommation des ressources (Daly 1992; Thierstein, Lambrecht 1998). Il est bien évident que le marché joue un rôle important dans le monde de l'économie marché, mais l'essentielle c'est de comprendre que le marché s'insert dans une séquence de la décision politique en trois étapes (voir illustration 2).



## Illustration 2: La séquence de la décision politique en trois étapes

Au départ de toute décision politique il y a le status quo dans la région avec des valeurs prévalents et des instruments politiques existants. Ces conditions de départ influence la politique à fixer des limites supérieures indepassable. La deuxième étape c'est la distribution des ressources ainsi limitées, qui représente de nouveau une décision politique. Finalement, c'est ici où le marché entre le tableau pour l'allocation efficiente des ressources. C'est alors d'abord la politique qui doit fixer des limites supérieures indépassables, exprimées quantitativement, pour l'utilisation de l'environnement (y compris pour celle de ressources telles que l'énergie et le sol). Sur cette base, on peut fonder, par exemple, l'exigence d'une limitation définitive du milieu bâti.

Après avoir élaboré cette séquence de décision, on est loin de prétendre que ça signifie le retour du politique dans le sens de l'Etat traditionnelle et interventionniste. Ce qu'on discute aujourd'hui c'est le

concept de la ‚gouvernance‘ (governance). La „gouvernance est une structure d’échange contractuelle et partenariale par laquelle s’effectue la régulation des choix publics locaux“ (Ricordel 1998, 7). Donc, le concept met ensemble les nouveaux partenaires du développement social: les autorités publics sur différentes échelles, les privés et les organisations intermédiaires, avant tout les organisations non-gouvernementales (NGO). Le concept de gouvernance relie donc la performance de l’action publique au degré de partenariat dans la gestion.

Pour la mise en oeuvre du développement durable sur le plan régional et local ça signifie une forte préoccupation avec tout les aspects de la gestion public sous l’angle de l’impact spatial ou territorial. Mais cela en revanche renvoie à un concept déjà en discussion: le Management Territorial, qui se définit comme „un effort pour (re)territorialiser la gestion publique“ et veut contribuer à „un développement conciliant efficacité économique, équité, durabilité et créativité“ (Decoutère 1996, 29).

Dans cette perspective, le Management Territorial semble comme un outil très prometteur pour la mise en oeuvre de ce concept global, appelé , Développement Durable.

## 2.5 Conclusion préliminaires

Après avoir dit un tas de chose assez disparate, il faut conclure en disant qu’on sait pas encore grand chose sur le sujet du développement durable et la mobilisation des ressources financières et humaines. Tout de même l’espoir reste d’avoir clarifier que la mise en oeuvre du concept développement durable régional va avoir des conséquences majeures pour l’Etat institutionnel et traditionnel.

On a développé deux aspects centraux qui demande que l’Etat traditionnel se transforme en Etat relationnel qui suit le concept de la gouvernance, avec des stratégies souples et mobilisantes (Thierstein et al. 1997):

- Le premier argument ce sont les quatres dimensions systémiques du développement durable qui sont indispensable pour une mise en

oeuvre régionale de ce concept: la diversité, la subsidiarité, le partenariat et la participation.

- L'autre argument est le suivant: il faut tenir compte de deux tendances de décentralisation dans la géographie d'administration public (Bennett 1997): la première c'est la tendance de la régulation étatique vers la ,subversion' du marché; l'autre c'est le mouvement de l'Etat central vers une décentralisation des compétences aux régions.

La mise en oeuvre du concept du développement durable nous conduit à suivre une logique d'équité en considérant les besoins d'aujourd'hui et les besoins du futur. Cette perspective à long-terme et à la fois de base nécessite un Etat relationnel qui apprend à acquérir des compétences de catalysateur, d'animateur, de mediateur et un approche négociant. Il est exactement ici où les quatre principes systémiques du développement durable aident à promouvoir et à structurer ce processus vers un Etat relationnel. La mise en oeuvre du concept du développement est ainsi liée très étroitement au partenariat entre acteurs publics, privés et organisations intermédiaires.

Pour les régions - en terme des ressources humaines et financières - il leur faut analyser, mobiliser et valoriser les ressources *spécifiques* régionaux. En cas des ressources *spécifiques* humaines ça veut dire, parmi autre chose, d'améliorer les qualifications professionnelles et la qualité marché du travail ainsi que les compétences sociaux et autres.

En cas des ressources *spécifiques* financières ça implique entre autre à restreindre tout généralement l'endettement au détriment des besoins des générations futurs; plus spécifique, il semble très urgent de réorienter les subventions dans les domaines de l'agriculture et des forêts, de l'énergie et des transports, car ces subventions sont responsables à des incitations fausses pour un développement *non-durable*. Aussi il faut mobiliser le capital de proximité (des habitants, des petits et moyens entreprises, du public) pour valoriser et mettre en réseau le savoir-faire régional et le capital intellectuel des régions.

## REFERENCES

BENNETT, ROBERT J. (1997): Administrative Systems and Economic Spaces. *Regional Studies*, 1997, Vol. 31, Nr. 3, S. 323-336.

BUNDESRAT (1997): NACHHALTIGE ENTWICKLUNG IN DER SCHWEIZ. STRATEGIE. Bern: Dokumentationsdienst BUWAL.

BRUNDTLAND-COMMISSION / WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (Eds) (1987): *Our Common Future*. Oxford, S. 46.

COLLETIS G. et PECQUEUR B. (1993), «Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives?», *Revue d'économie régionale et urbaine* No 3. 489-508.

CREVOISIER O. (1996) « Développement économique régional et MT: grille d'analyse», in S. Decoutère, J. Ruegg et D. Joye, *Le management territorial: pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique*, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 47-61.

DALY, HERMAN E. (1992): Allocation, distribution, and scale: towards an economics that is efficient, just, and sustainable. *Ecological Economics* 6/1992, S. 185 - 193.

DECOUTÈRE, STÉPHANE (1996): Finalités et modalités du MT, in: Decoutère, Stéphane, Ruegg, Jean & Joye, Dominique, (Hrsg.) (1996): *Le management territorial*. Lausanne: Presse Polytechniques et Universitaires Romandes.



OFFICE FÉDÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OFAT) (1996): *Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse*. Berne, OFAT.

RICORDEL, PASCAL (1998): *La gestion publique locale: partenariat et performance. Une étude empirique su 20 communes-centres d'agglomération françaises*. Papier présenté lors de l'Ecole Doctorale en économie et politiques régionales et urbaines «Villes, régions et emplois», Lugano, USI, 16-20 novembre 1998.

SCHLEICHER-TAPPESE, RUGGERO; STRATI, FILIPPO; THIERSTEIN, ALAIN; WALSER, MANFRED (1997): *Sustainable Regional Development*. Freiburg i.B., Arbeitsbericht EURES-Institut, 1997 (EURES discussion paper dp-60. ISSN 0938-1805).

STORPER, MICHAEL (1995): Territories, Flows and Hierarchies in the Global Economy. *Aussenwirtschaft*, Juni 1995, Heft II, 265-293.

THIERSTEIN, ALAIN & LAMBRECHT MAREN (1998): *Raumordnung und Nachhaltige Entwicklung: Handlungsansätze für eine nachhaltige Raumentwicklung in der Schweiz*. Bundesamt für Raumplanung, Bundesamt für Wirtschaft und Arbeit (Hrsg). Eidg. Drucksachen- und Materialzentrale (EDMZ), Art. Nr. 412.707 d/f, Bern.

THIERSTEIN, ALAIN et al. (1997): *Sustainable Regional Development: what does it mean for governance?*. : Paper presented at the 37th European Congress of the European Regional Science Association, Rome, Italy, 26-29 August 1997. Edited on CD-ROM, 1998.

VELTZ, PIERRE (1993): D'une géographie des couts à une géographie de l'organisation. Quelques thèses sur l'évolution des rapports entreprises/territoires. *Revue économique*, Vol.44, No.4, Juillet, 671- 684.

VELTZ PIERRE (1996): *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel*, PUF, Paris.